

également refuge. À Milan, en 2014, *Il bosco verticale* contient l'équivalent de deux hectares boisés (p. 320). C'est le début d'une série de prouesses technologiques qui entraînent dans leur sillage des actions citoyennes et édilitaires. Ainsi, en 1982, les bébés cannois ont eu leur arbre.

Andrée Corvol dresse un tableau vivant d'un sujet porté par les effets de mode mais envisagé ici sur le temps très long. Elle s'intéresse également aux exotiques, aux essences adoptées, aux cultivars. La démonstration montre que les vivants inertes sont désormais perçus comme mobiles (p. 329). Le sujet méritait l'avis d'une historienne pour souligner les continuités attendues, aborder les erreurs faites parfois à répétition et surtout nous éclairer sur les initiatives heureuses qui vivent le jour à toutes les époques. L'arbre urbain est un précieux patrimoine. La démonstration faite par l'autrice nourrit ce plaidoyer et nous aide à dialoguer face aux risques répétés des effets de l'Anthropocène.

Jean-Pierre Husson

Fabien GAVEAU, *Propriété, cadastre et usages locaux dans les campagnes françaises (1789-1960) : histoire d'une tension légale*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2021, 478 p.

Nous savions déjà que la notion de propriété absolue était restée depuis la Révolution française un idéal jamais atteint. Dans son ouvrage, Fabien Gaveau ne se contente pas de montrer les obstacles législatifs qui auraient entravé la réalisation de cet horizon libéral. Il revient sur la persistance des usages qui limitent *de jure* le droit de propriété et s'enracinent dans une lutte politique et sociale de longue durée dans les campagnes françaises. Le Code civil et le cadastre fiscal, établis au début du XIX^e siècle, sont certes

deux instruments puissants mis au service du projet de la disparition des usages communautaires et des « servitudes », nom péjoratif qu'on leur attribue *a posteriori*. Ni ces institutions ni le soutien des grands propriétaires, y compris celui des nobles émigrés revenus lors de la Restauration, n'en viendront cependant à bout. Les usages qui dominaient les campagnes d'Ancien Régime, persistent, bien qu'ils soient désormais lus comme des entraves à la propriété. Ils ne sont d'ailleurs qualifiés de « locaux » qu'en vertu d'une législation qui les considère comme des exceptions, des particularités vouées à l'extinction. La loi de 1889, qui finit par les abolir, n'y met pas un terme définitif. Elle laisse en effet la possibilité aux communes de les maintenir. Ce choix est fait par 9 000 d'entre elles, soit un quart du total, signe évident de la vivacité de ces droits défendus dans le cadre d'une démocratie locale. Si l'abandon de ces usages se poursuit au cours des décennies suivantes, certains villages maintiennent leur décision jusqu'aux années 1960. L'histoire de ces usages ne fait pourtant que rebondir. Au XX^e siècle, de nouvelles tendances apparaissent. La protection du paysage et le développement du sport d'hiver en montagne contribuent à réévaluer le rôle des syndicats de communes exerçant des droits collectifs. L'agenda politique rural évolue également à l'échelon national. Le développement de l'exploitation agricole prend progressivement le pas sur la question de la répartition du foncier. La protection légale des fermiers et des métayers, obtenue après la Première Guerre mondiale, et l'impératif de modernisation économique – le capital mobile semble désormais plus déterminant que le capital fixe – donnent à la quête de la propriété absolue le goût d'un combat d'arrière-garde.

Le livre expose avec clarté la transformation des conceptions politico-légales

de la propriété foncière dans les campagnes françaises pendant près de deux siècles. Il s'appuie sur un fil structurant, celui que constitue la succession des régimes et des principales législations (Code hypothécaire, Code civil, cadastre fiscal, Code forestier, lois sur les municipalités, décrets sur la police rurale, lois sur les remembrements, Code rural). Il fait en cela œuvre utile, offrant une vision globale et de long terme, qui manquait jusqu'alors. Les projets avortés, les résistances locales et nationales, dans des controverses de plus en plus marquées par une opposition partisane, n'y sont pas oubliés. On retiendra également la fluidité et la pertinence des variations d'échelle. L'exploitation des fonds départementaux, judicieusement répartis sur tout le territoire, éclaire utilement les enjeux locaux des débats parlementaires. Ils permettent aussi de documenter, au plus près des communautés rurales, les effets concrets et les implications imprévues de l'activité administrative, réglementaire et judiciaire. Mais le changement de focale ne joue pas seulement le rôle d'illustration. Il vient rappeler l'inadaptation et le manque de soutien des solutions imaginées pour l'ensemble de la France par des juristes convaincus par leur récit de la modernisation des droits fonciers. Certaines régions échappent durablement à l'harmonisation, en particulier dans le domaine du partage des communaux ou de la vaine pâture. Le cas corse est le plus représentatif à cet égard. Enfin, on ne saurait oublier que l'hostilité sourde à des pratiques rompant avec des usages séculaires se transforme occasionnellement en crise violente et durable, à l'image de la « guerre des Demoiselles » qui éclate suite à la promulgation du Code forestier de 1827. Toutefois, il serait erroné de concevoir une opposition caricaturale entre deux rationalités : celle des paysans modestes tournés vers la défense passéiste

des usages coutumiers et une classe de propriétaires terriens modernisateurs, avides d'affirmer leurs droits absolus sur leurs biens. L'auteur indique ainsi que « les ruraux n'en déduisent pas, tant s'en faut, que la propriété privée n'a aucun sens [...] mais pensent qu'elle n'est pas exclusive, en tout temps » (p. 212). La diversité des usages dans la France du XIX^e siècle se maintient grâce à des compromis permanents.

Un point frappe néanmoins le lecteur : le cadastre, mentionné dans le titre, n'occupe pas dans l'ouvrage la place à laquelle on aurait pu s'attendre. Mais ce n'est pas tant l'auteur qui renonce à ses promesses que le cadastre lui-même. Envisagé régulièrement comme l'instrument le plus adapté de la rationalisation foncière, le cadastre voit ses ambitions tout aussi régulièrement revues à la baisse. Les tentatives visant à lui donner une dimension juridique et probatoire échouent invariablement. Les raisons sont multiples. Les risques politiques consistant à lier une révision du cadastre à un abornement général empêchent la III^e République d'aller au-delà d'un projet expérimental. Conformément au consensualisme juridique, on préfère les procédures d'abornement à l'amiable. En outre, le coût d'un arpentage général à l'échelle du pays paraît prohibitif. La France suit alors une trajectoire nettement divergente par rapport à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie qui mettent en place le livre foncier, institution publique d'immatriculation de la propriété. Récompensés au lendemain de la Révolution pour leur soutien au nouveau régime et à la vente des biens nationaux, les notaires conservent le contrôle de l'information sur le marché de la terre. Le système d'enregistrement des hypothèques n'évolue donc pas vers le modèle allemand de publicité foncière, à l'exception de l'Alsace-Moselle, qui conserve la législation du Reich après 1918.

L'utilisation du cadastre géométrique dans le domaine juridique achoppe également sur d'autres difficultés. De manière générale, géomètres et juristes préfèrent par économie examiner les seules limites litigieuses plutôt que de revoir les bornes de toutes les parcelles. S'ajoute à cela une méfiance bien ancrée à l'encontre de l'utilisation de l'acte de propriété – y compris sur une base cadastrale – pour déterminer les limites d'un lopin par rapport à la vérification des bornes sur le terrain. Le cadastre napoléonien, terminé en 1852 sur le continent et en 1885 en Corse, sert encore à déterminer l'assiette de l'impôt foncier pour les générations suivantes. Il souffre cependant de son ancienneté et de ses faiblesses techniques. Son imprécision et sa mauvaise conservation en font un outil souvent confus, difficile à utiliser. En dehors de la fiscalité, les usages du cadastre sont circonstanciels. On le voit par exemple lors de la délimitation des appellations viticoles sur la base des parcelles cadastrales dans les années 1930. Enfin, la cartographie du parcellaire, avec la représentation d'une surface uniforme, constitue une simplification abusive du droit de propriété. Elle efface les chemins et servitudes communautaires, une conséquence parfaitement assumée par les promoteurs du cadastre qui souhaitent laisser le moins de place possible à la voirie publique. Mais elle s'avère aussi inadaptée dans des cas particuliers : lorsque la propriété du sol est différente de la propriété « arboraire » dans certaines régions. Le cadastre peine donc globalement à jouer son rôle d'imposition de la rationalité géométrique dans les campagnes.

On regrettera enfin qu'une réflexion portant en grande partie sur l'espace comporte un appareil cartographique aussi réduit (une seule carte présentant les limites de départements en 1870 en fin d'ouvrage) et aucun extrait de plan

cadastral, dont l'analyse est pourtant fréquemment convoquée. Le récit de l'élaboration mouvementée des législations foncières l'emporte sur le développement des études de cas. Celles-ci sont judicieusement choisies, mais s'arrêtent trop tôt. Elles ne laissent pas toujours le temps au lecteur de saisir le contexte local dans toute sa complexité. L'identité des acteurs est souvent réduite à des catégories convenues : l'administrateur, le notable, le petit propriétaire ou l'exploitant. La démonstration nuancée portée par l'auteur reste néanmoins convaincante. La maîtrise des questions foncières pendant un long XIX^e siècle, dont témoigne cet ouvrage, le range d'ores et déjà parmi les usuels indispensables aux historiens ruralistes.

Benjamin Landais

Steve HAGIMONT, *Pyrénées. Une histoire environnementale du tourisme (France-Espagne, XVIII^e-XXI^e siècle)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, coll. « L'environnement a une histoire », 2022, 371 p.

Depuis le XVIII^e siècle, les imaginaires de la montagne se sont considérablement transformés, la faisant passer d'un espace répulsif à un espace attractif pour des raisons variées et multiples. Le caractère qui est au cœur de cette valorisation est le « sauvage » et ses variantes, le « pur », le « sublime », le « régénérant », « l'authentique ». Les promoteurs du tourisme ont saisi cela depuis deux siècles pour marchandiser ces imaginaires et en faire des ressources économiques pour donner à consommer la montagne. Pourtant le tourisme reste intrinsèquement ambivalent : d'une part il commercialise des imaginaires et, par une hypermobilité massive, accentue les pressions sur l'environnement, mais d'autre part il contribue à donner une valeur patrimoniale aux supports de ces mêmes imaginaires